

Dossier de presse

Campagne gracieuse
Trisomie 21 France

Paris, le 5 juillet 2007

Contacts presse

Tristan Gaillot

Directeur associé de Plan créatif Corporate
tgaillot@plancreatif.fr
Tél. 01 43 70 40 03 - 06 80 26 78 56

Joëlle Busserolle

Directeur de clientèle
jbusserolle@plancreatif.fr
Tél. 01 43 70 40 03 - 06 32 25 79 26

Alexandra Baude

Responsable de relations extérieures
tgaillot@plancreatif.fr
Tél. 01 43 70 40 03 - 06 80 26 78 56
10 rue Mercœur, 75011 Paris

Sommaire

Une campagne de mobilisation nationale

1. Pourquoi une campagne ?.....2
2. Les partenaires et leurs engagements.....2
3. Le plan média.....2

La loi

1. Citation et historique de la loi.....3
2. Un constat : malgré la loi, l'accueil est encore insuffisant.....3

Témoignages de famille

1. Le choix de la vie en milieu ordinaire.....4
2. Les problèmes à l'école
(manque de moyens financiers, l'encadrement).....4
3. Problèmes d'accessibilité, de mobilité.....4

Témoignages des enseignants.....4

La Trisomie 21

1. La Trisomie 21 : c'est quoi ?.....5
2. La vie prolongée.....5

L'association Trisomie 21 France

1. Son historique.....6
2. « Une action centrée sur la personne porteuse de trisomie 21 ».....6
3. Ses ambitions.....6
4. Son organisation.....6
5. Ses coordonnées.....7

Plan créatif Corporate.....7

Une campagne de mobilisation nationale

1. Pourquoi une campagne ?

Plan créatif Corporate a décidé de mener campagne, pour sensibiliser l'opinion publique sur l'application de la loi du 11 février 2005 qui rappelle l'obligation de scolarisation des enfants en situation de handicap dans l'établissement le plus proche de leur domicile.

Plan créatif Corporate s'est associé à l'association Trisomie 21 France qui agit auprès des familles pour l'insertion en milieu ordinaire des enfants et adultes trisomiques. Cette association n'a pas d'orientation politique.

2. Mécénat EDF

Texte en attente

3. Les partenaires et leurs engagements

Pour mener à bien cette campagne de sensibilisation, Plan créatif Corporate bénéficie du soutien de partenaires qui mettent à disposition, gracieusement, leurs compétences et leurs espaces.

L'agence remercie chaleureusement ces partenaires sans lesquels cette opération n'aurait pas eu lieu.

MbD France, agence d'achats d'espaces

Media by Design est l'agence qui négocie les emplacements gracieux en affichage et insertions presse.

MbD, c'est le savoir-faire et l'expertise les plus pointus, au sein d'une Agence Média à taille humaine, adaptée à vos besoins.

Les managers de MbD France ont forgé leur expérience en exerçant durablement des responsabilités au sein des grandes enseignes : Agences média ou agences de publicité.

MbD France se pose comme l'alternative aux méga structures traditionnelles, dont les ressources sont concentrées sur la gestion des très grands comptes.

Les partenaires qui ont accepté d'afficher gracieusement l'affiche et l'insertion presse sont :

- L'Equipe
- Le Parisien
- Le Figaro Magazine
- Le Monde
- 20 Minutes
- Le Nouvel Observateur
- Les réseaux d'afficheurs Metrobus, Avenir et Clearchannel

Plan créatif Corporate collabore également avec Baptiste Lignel photographe, François Fabrizi de l'atelier Fabrizi, pour la conception graphique, L'Imprimerie Nouvelle, qui participent à l'opération avec des honoraires préférentiels.

4. Le plan média

À la date du 02 juillet, nous avons un accord de principe avec les partenaires suivants :

Titres	Diffusion/Lectorat	Formats
Le Figaro Magazine	443 620 ex 2 003 000 lect	Page
20 minutes	870 000 ex 2 160 000 lect	Pavé - L124 x H76 1/4 de page - L103 x H130
Le Monde	313 977 ex 1 798 000 lect	1/4 de page ou pavé de Une
L'équipe	351 852 ex 2 425 000 lect	1/4 de page
Le Parisien	338 240 ex 1 690 000 lect	1/4 de page
Le Nouvel Observateur	511 869 ex 2 584 000 lect	Page
Affichage		
Réseau Métrobus	80 panneaux - Couloirs : 200 x 150 du 1er au 14 août	
Réseau Avenir	300 panneaux - Format : 4 x 3 floating juillet / août	
Réseau Clearchannel	50 panneaux - Format : 4 x 3 floating juillet / août	

La loi

1. Citation et historique de la loi

« *Tout enfant ou adolescent présentant un handicap doit être inscrit dans l'école ou l'établissement scolaire le plus proche de son domicile* ». Article L112-1 du code de l'éducation.

La loi de 1975 a démontré la possibilité d'intégrer ces enfants en établissement scolaire.

Aujourd'hui, la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées va plus loin en parlant de « scolarisation » et non plus « d'intégration scolaire ». La scolarisation des enfants handicapés en école, collège et lycée, devient désormais un droit et une obligation.

Cette loi vise alors à faciliter l'accès de droit à la scolarisation et à la formation, et à faire respecter ce principe, en fixant les cadres légaux pour adapter l'enseignement aux besoins de chaque enfant handicapé.

2. Un constat : malgré la loi, l'accueil est encore insuffisant

La scolarisation de l'enfant handicapé n'est pas une chance, c'est un droit. L'intégration de l'enfant en milieu scolaire doit alors devenir la règle. En effet, l'école est un lieu de socialisation dans lequel on apprend à vivre ensemble, à respecter des règles, ce qui permettra à l'enfant handicapé de comprendre le monde qui l'entoure et de trouver sa place.

Pourtant, on doit encore faire face à divers préjugés tels que « L'école ne lui servira à rien » ou « l'école va le faire souffrir ».

Focus sur le débat du 2 mai 2007

M. Sarkozy et Mme Royal ont débattu vivement sur l'accueil des enfants handicapés en milieu scolaire.

Cette confrontation a mis par là-même en relief le problème de l'intégration des enfants handicapés en milieu ordinaire, les deux candidats faisant état de leur engagement pour favoriser l'intégration scolaire des enfants handicapés.

Témoignages de familles

1. Le choix de la vie en milieu ordinaire

« J'attends de l'école qu'elle joue son rôle : socialisation et instruction. Je souhaite que ma fille puisse acquérir les apprentissages fondamentaux : lire, écrire, compter. C'est aussi en se côtoyant au quotidien qu'elle et ses camarades « ordinaires » apprendront à vivre ensemble, ces derniers devenant, je l'espère, des adultes à l'aise face à des personnes porteuses d'un handicap »

2. Les problèmes à l'école (manque de moyens financiers, l'encadrement)

« L'école ne doit pas juger de l'intérêt de la scolarisation de l'enfant. L'inscription à l'école est souvent vécue par les parents comme le premier obstacle à franchir pour une vie ordinaire ».

« J'attends des enseignants qu'ils fassent preuve de souplesse dans leur organisation, dans leurs enseignements, d'adaptation des séances de travail en fonction des individualités des enfants ».

« Il faut qu'ils ne s'arrêtent pas aux préjugés sur la trisomie 21 et acceptent de découvrir les potentiels de l'enfant. »

« Ne pas être obnubilé par un programme à ingurgiter et éviter la comparaison avec les autres enfants sont la base d'une intégration sereine ».

« Qu'ils admettent qu'un enfant porteur de trisomie a sa place dans « l'école de tous » ».

3. Problèmes d'accessibilité, de mobilité

« La maîtresse ne peut s'occuper de mon fils que 15 minutes dans la matinée, elle n'a pas assez le temps pour lui et on n'a pas le droit à une aide parce qu'il n'est pas assez "handicapé", alors qu'il en a vraiment besoin ».
(grandir à l'école)

L'application de la loi sur l'école obligatoire pour les enfants handicapés pose effectivement la question du fonctionnement inadapté des écoles pour assurer une intégration complète des personnes trisomiques. Les établissements scolaires se heurtent alors à de nombreuses difficultés qui peuvent freiner l'accueil d'enfants handicapés dans les écoles dites « normales ».

Témoignages d'un enseignant

« Le travail pédagogique m'a semble d'emblée énorme... Je n'avais aucune idée des besoins de l'enfant. Mais l'aide des professionnels du SESSAD du Geist m'ont permis de mieux aborder la question de la trisomie et les besoins spécifiques qui en découlent. »

« L'aide des professionnels du SESSAD Geist a été appréciée.. Ils ont permis de fixer un cadre rassurant. »

« On nous demande de (ré)intégrer les enfants porteurs de trisomie... Mais on pourrait peut-être commencer par ne pas les exclure de l'école ? »

« C'est une expérience positive, même s'il nous reste des résistances à lever. »

« Leur présence nous a permis d'adapter et de repenser notre pédagogie... »

« L'ensemble des élèves en a tiré bénéfice... »

« Dans l'intégration, c'est tout l'environnement de l'école qui contribue »

« Les a priori sur la trisomie 21 nous empêchent souvent de réfléchir concrètement aux difficultés pédagogiques réelles.. L'échange avec l'équipe du SESSAD nous a permis de les aborder sereinement. »

« Il y a des difficultés qui ne dépendent pas de l'enfant handicapé..Intégrer, développer des pédagogies nouvelles et adaptées, cela demande aussi des moyens... »

La Trisomie 21

1. La Trisomie 21 : c'est quoi ?

La trisomie 21 est la cause la plus fréquente de retard mental.

L'être humain est composé de milliards de cellules, qui ont chacune en leur centre un noyau. Ces noyaux comportent habituellement 23 paires de chromosomes. Or, chez la personne porteuse de trisomie 21, on observe 3 chromosomes au lieu de 2 sur la 21ème paire. Les porteuses de trisomie 21 ont donc 47 chromosomes au lieu de 46.

Cette situation entraîne divers **dysfonctionnements** variables selon les individus :

- Des malformations cardiaques, fréquentes (40 %), sont maintenant bien diagnostiquées et souvent opérées dès la naissance.
- Des acquisitions motrices et l'accès au langage s'effectuent plus tardivement et sont parfois perturbés. Des actions rééducatives appropriées sont alors nécessaires.

L'espérance de vie des personnes porteuses de trisomie 21 augmente régulièrement (en quinze ans, l'espérance de vie des personnes trisomiques est passée de 25 à 49 ans et leur longévité continue à progresser de 1,7 an par an en moyenne).

Ces personnes qui étaient considérées comme inéducables jusque dans les années 1970 sont aujourd'hui capables de s'insérer dans notre société et réclament le droit à vivre autonomes. On estime ainsi à 50000 le nombre de trisomiques en France.

1 bébé pour 800 naissances

Actuellement, le nombre de naissances de bébés porteurs d'une trisomie 21 demeure de l'ordre d'une naissance pour 800 naissances. La trisomie 21 concerne indifféremment les enfants des deux sexes.

La maternité tardive est aujourd'hui le seul facteur de risque qui n'est pas contesté (la fréquence de la TRISOMIE 21 augmentant nettement chez les mères de plus de trente-cinq ans).

Le dépistage :

- Un test sanguin au 4ème mois de grossesse afin de calculer la probabilité du fœtus d'être porteur d'une trisomie 21
- L'amniocentèse : prélèvement de liquide amniotique pour dépister les anomalies fœtales
- Le caryotype : on dresse la carte des chromosomes du fœtus afin de confirmer ou non le diagnostic établi par l'amniocentèse.

2. La vie prolongée

La détection de la trisomie 21 est aujourd'hui plus performante. On aurait alors tendance à penser que le nombre de trisomiques tendrait à diminuer. Pourtant, l'allongement de la durée de vie des personnes porteuses d'une trisomie 21 pose la question de leur intégration sociale et professionnelle.

L'association Trisomie 21 France

1. Son historique

- Trisomie 21 France
<http://www.fait21.org>

Trisomie 21 France est une fédération d'associations de parents, de professionnels et d'associations départementales qui réunissent parents, personnes porteuses de Trisomie 21 et professionnels.

Actuellement, Trisomie 21 France regroupe 61 Associations Départementales sur l'ensemble du territoire français (Métropole et Outre-Mer).

2. « Une action centrée sur la personne porteuse de trisomie 21 »

Les Associations départementales ont pour but d'accompagner la personne porteuse d'une trisomie 21 vers une autonomie sociale maximale à l'âge adulte, en concourant dès le plus jeune âge à une meilleure action rééducative et thérapeutique ainsi qu'à l'insertion sociale dans toutes ses composantes (scolarité, formation professionnelle, travail, loisirs, culture, hébergement).

Leur action concerne environ 3000 enfants, adolescents et jeunes adultes accompagnés par les équipes ou services de soins GEIST.

3. Ses ambitions

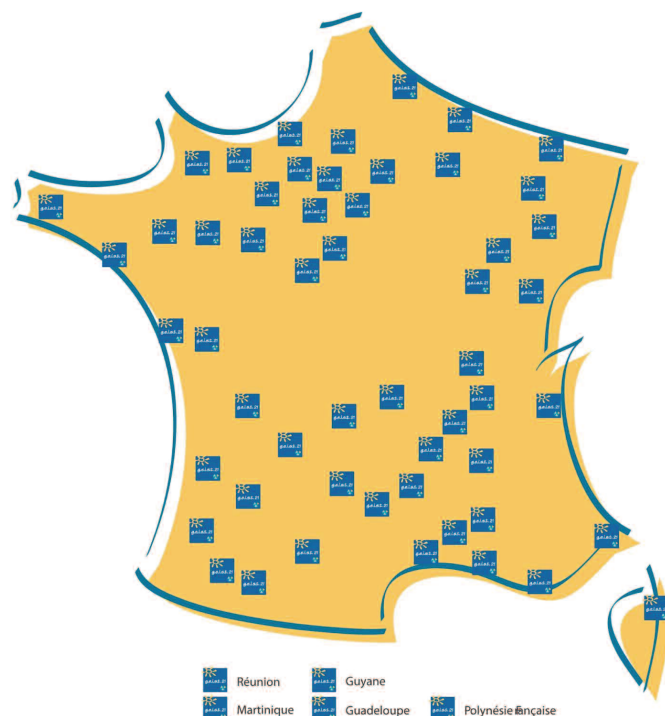
- Améliorer la vie quotidienne des personnes porteuses de Trisomie 21
- Développer les connaissances et accompagner des personnes porteuses de trisomie 21 de tous âges dans les domaines du suivi médical et paramédical, de l'intégration sociale, de l'intégration scolaire.
- Faire évoluer la personne porteuse de trisomie 21
- Faire évoluer l'image que les porteurs de trisomie 21 véhiculent.

4. Son organisation

Une aide aux GEIST 21

Trisomie 21 France apporte une aide technique et administrative aux associations adhérentes : informations, mise à disposition de documentation technique et scientifique, réunions d'informations, visites et conseils du directeur.

Représentation des GEIST21 (Métropole et outre-mer)



L'information des parents et professionnels isolés

Trisomie 21 France répond aux demandes de renseignements et de documentation de parents ou de professionnels isolés, et les met en contact avec des compétences locales.

La formation

Elle diffuse également la revue GEIST Soleil à 7000 exemplaires, revue destinée aux personnes concernées par la trisomie 21 et au grand public.

Elle met en place des formations à destination des professionnels et des parents, en particulier grâce à un partenariat avec les facultés de médecine de Saint Etienne et Bordeaux.

Les journées nationales ou européennes sur la trisomie 21 permettent à des chercheurs de faire le point des avancées en matière d'accompagnement des personnes porteuses de trisomie 21. Les dernières ont réuni plus de 1500 parents, professionnels médicaux, para médicaux et personnes porteuses de trisomie 21 à PARIS (2006).

Un travail de relation avec les partenaires institutionnels et associatifs

La fédération représente les GEIST au niveau des tutelles nationales : ministères et administrations centrales.

Trisomie 21 France est membre du CNCPH (Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées). Elle siège également au Conseil de la CNSA (Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie)

Nous sommes en relation avec les grandes associations françaises et participons aux travaux du Comité d'Entente des associations représentatives de personnes handicapées et de parents d'enfants handicapés déclaré Grande Cause Nationale 2003.

Trisomie 21 France est adhérente du Conseil Français pour les personnes Handicapées.

5. Ses coordonnées

Trisomie 21 France - FAIT 21

10, rue du Monteil – 42000 Saint-Étienne
Tél. : 04 77 37 87 29 - Fax 04 77 33 99 02
trisomie21-France@orange.fr

Contacts :

Régine Clément, Présidente

Jean-Paul Champeaux, Directeur Technique

Tél. : 04 77 37 87 29 - trisomie21-france@orange.fr

J.C. Wiart, jc.wiart@trisomie21.org

10 rue du Monteil, 42000 Saint-Etienne

Plan Créatif Corporate

Agence de communication corporate du groupe Plan créatif

De la question de la marque à la communication de crise, Plan créatif Corporate accompagne entreprises et institutions, dans des projets complexes mettant en jeu la réussite du changement et l'émergence de pratiques nouvelles.

Tant pour le conseil que pour la mise en œuvre, l'agence est reconnue en matière de :

- Communication institutionnelle
- Communication de proximité
- Communication de recrutement et RH
- Communication interne
- Communication d'intérêt général

Le groupe intervient notamment pour Adoma, ARD Ile-de-France, BNP Paribas, Bouygues Telecom, Burton, Casino, Colgate Palmolive, Conseil général du Val de Marne, Crédit Agricole, Disneyland® Resort Paris, DuPont de Nemours, EDF, France Télécom, Gaz de France, GMF, Groupe Casino, Havana Club, H&M, Ina, Liebig, Louis Vuitton, Mont-Saint-Michel, Pernod Ricard, RATP, Renault, SNCF, SOFINCO, Valeo, Ville de Paris, Vinci Construction, UFC-Que Choisir, Universal Music.

Le Groupe Plan créatif

Innover, développer, conduire le changement

« Nous œuvrons pour apporter une créativité stratégique et sensible, un engagement durable pour la réussite des mutations des marques et des entreprises »

Dirigeants

Clément Rousseau, *Président*

Patrick Le Mahec, *Directeur de la stratégie*

Fabienne Cammas, *Directeur général*

Contact presse

Alexandra Baude

Responsable de relations extérieures
tgaillot@plancreatif.fr

Tél. 01 43 70 40 03 - 06 80 26 78 56
10 rue Mercœur, 75011 Paris